



Pas de nouvelle du pere que faire ?

Par **jia**, le **29/07/2009** à **21:24**

Bonjour, cela fait plus de 2 ans que le père de mon enfant n'a pas pris contact pour le voir ou juste pour prendre des nouvelles j'aimerais savoir ce que je peu faire tout en sachant que cette personne n'est pas raisonnable ni stable !! en claire qu'elle serais les démarche pour lui retirais ces droit ? sachant que j'ai reconstruit m'as vie et et que je ne conte pas rester dans l'Eure toute ma vie pour ne pas être en faute j'aimerais régler ce problème au plus vite ces pour cela que je vous contacte !! je vous remercie d'avance

Par **citoyenalpha**, le **30/07/2009** à **01:38**

Bonjour

vous devez vous adresser aux juges des affaires familiales. Seul ce magistrat détermine le droit de garde des parents respectifs.

Restant à votre disposition

Par **jia**, le **11/08/2009** à **21:44**

je vous remercie !!